



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST

### AVIS D'IMPLANTATION

#### DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'ÎLE-DE-FRANCE DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST

Il est procédé à l'implantation d'un nouveau débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500) par voie d'appel à candidatures, dans le périmètre défini ci-dessous :

- -Avenue Salvador Allende côté impair, du n°85 jusqu'au rond – point faisant la jonction de la rue des Noisetiers/ Avenue de Coeuilly / Route du Plessis-Tréville / Rue du Bois l'Abbé ;
- -Rue des Vétérans côté pair : de l'angle du n°15 rue des Alouettes / n°30 au n°26 rue des Vétérans et côté impair : du n°21 au n°25 ;
- -Rue du Général Lambert côté pair : du n° 4 au n°44 et côté impair : du n°1 au n°41 ;
- -Rue des Noisetiers côté pair : du n°34 au n°38 et côté impair : du n°31 au n°35 ;
- -Rue Félix Faure côté pair : du n°36 au n°40 et côté impair: du n°29 au n°35 ;
- -Rue de Reims côté pair : du n°22 au n°26 et côté impair : du n°25 au n°35 ;
- -Avenue Boileau côté pair : du rond – point à l'angle de la rue du Bois l'Abbé / Avenue Boileau jusqu'à l'intersection avec le square Houdon et côté impair : aucun numéro.

Toute personne qui souhaite participer à l'appel à candidature, doit apposer sa signature sur le cahier des charges mis à la disposition du public soit à :

*la Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de Paris-Est*  
*Cellule des contributions indirectes*  
*9, cours de l'Arche Guédon*  
*CS-70721 – TORCY*  
*77208 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 01*

Soit à :

*Mairie de CHAMPIGNY-SUR-MARNE*  
**Hôtel de Ville – 14, rue Louis Talamoni**  
**94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE**

*Horaires d'ouverture au public : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et samedi de 8h30 à 12h*

**ATTENTION** : Cette procédure d'une durée de **deux mois** se déroulera **du 7 avril 2023 au 9 juin 2023** délai de rigueur.

Par ailleurs, les candidatures devront être adressées à la **Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de Paris-Est**, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus, **au plus tard dans les quinze jours suivant la date limite de recueil des candidatures, soit le 24 juin 2023 à minuit**, délai de rigueur (le cachet de La Poste faisant foi).